

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

<u>Délibération n°</u>: 20.05.03

Date de convocation : 15 octobre 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt

Le 27 octobre à 10 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine	Х		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	Х		
POURQUIER Jean-Paul		Х	
RECOULIN Isabelle	Х		
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis	Х		
TUFFÉRY Julien	Х		

## ATTRIBUTION DE LA QUALITÉ DE PRÉSIDENT HONORAIRE POUR LE DOCTEUR JACQUES BLANC Demande auprès de Madame la Préfète de la Lozère

Monsieur le Président rappelle l'engagement du Docteur Jacques BLANC en faveur du SDEE, dont il a assuré depuis 1977 la Vice-Présidence, puis la Présidence. Il rappelle également l'implication du Docteur Jacques BLANC au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et de Régies (FNCCR) en sa qualité de Vice-Président et de Président de la Commission "questions européennes".

En vertu de l'article L.2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat des élus locaux, Monsieur le Président sollicite l'avis du Bureau Syndical afin de proposer au prochain Comité Syndical de l'autoriser à saisir Madame la Préfète de la Lozère pour que le titre de Président Honoraire puisse être accordé au Docteur Jacques BLANC, en reconnaissance de ses nombreuses années d'engagement au sein du SDEE.

Il précise que cette distinction n'est assortie d'aucun avantage financier imputable sur le budget de la collectivité.

<u>Délibération n°</u>: **20.05.03** 

## APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la proposition de Monsieur le Président, en vue de la présentation du Docteur Jacques BLANC en qualité de Président Honoraire du SDEE ;

**DÉCIDE** de soumettre cette proposition au prochain Comité Syndical.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme



